Nations Unies

S/PV.7993



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

*Provisoire*

**7993**e séance

Vendredi 30 juin 2017, à 10 h 30

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Llorentty Solíz | (Bolivie (État plurinational de)) |
| *Membres* : | Chine | M. Zhang Dianbin |
| | Égypte | M. Moustafa |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Tachco |
| | Éthiopie | M. Woldegerima |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | Mme Gueguen |
| | Italie | M. Cardi |
| | Japon | M. Kawamura |
| | Kazakhstan | M. Umarov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Hickey |
| | Sénégal | M. Ciss |
| | Suède | Mme Schoulgin-Nyoni |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Uruguay | M. Rosselli |

## Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire



17-19192 (F)








*La séance est ouverte à 10 h 30.*

**Adoption de l’ordre du jour**

L’ordre du jour est adopté

**La situation en Côte d’Ivoire**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l’issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j’ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le mandat de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI) s’achevant le 30 juin 2017, le Conseil de sécurité salue les remarquables avancées réalisées par la Côte d’Ivoire depuis 2004.

Le Conseil prend acte du rapport oral intitulé « La situation en Côte d’Ivoire », que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire lui a présenté à sa 7957 séance, tenue le 2 juin 2017, y compris les évaluations, les enseignements tirés de l’expérience et les recommandations figurant dans ce rapport. I1 exprime son intention d’en tenir compte dans le cadre des travaux qu’il continue de mener pour améliorer l’efficacité globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Rappelant sa résolution 2284 (2016), le Conseil accueille avec satisfaction les progrès notables accomplis par la Côte d’Ivoire pour consolider durablement la paix et la stabilité, ainsi que la prospérité économique. Il met en relief les améliorations enregistrées dans le renforcement de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, ainsi qu’en matière de sécurité et sur le plan humanitaire, et les progrès réalisés dans le respect des droits de l’homme, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de la paix et de la stabilité.

Le Conseil se félicite des élections présidentielle et législatives tenues respectivement en 2015 et 2016, qui ont concouru à la consolidation des institutions démocratiques de la Côte d’Ivoire. Il se félicite également de la tenue du référendum constitutionnel en 2016.

Le Conseil apprécie la contribution importante de l’ONUCI à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement en Côte d’Ivoire au cours de ses 13 années d’existence. Il remercie l’Opération et l’Équipe de pays des Nations Unies pour l’œuvre accomplie sous la direction des Représentants spéciaux du Secrétaire général. Il remercie les pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police et les donateurs du soutien apporté à l’ONUCI, et se félicite de l’appui fourni par les Forces françaises. Il se félicite également de la coopération fructueuse entre l’ONUCI et le Gouvernement ivoirien, ainsi qu’avec les partenaires bilatéraux et les organisations régionales et internationales.

Le Conseil prie le Secrétaire général d’entreprendre, dans un délai d’un an, et dans la limite des ressources disponibles, une étude approfondie sur le rôle de l’ONUCI dans le règlement de la situation en Côte d’Ivoire depuis sa création, en tenant compte des contributions de la médiation politique, du régime des sanctions ainsi que des autres facteurs pertinents, le cas échéant, qui ont permis à l’ONUCI de mener à bien son mandat. Il attend avec intérêt les résultats de cette étude, y compris les enseignements supplémentaires qui auront été tirés de l’expérience et d’autres recommandations qui pourraient être formulées, et exprime son intention d’examiner les possibilités d’en tenir compte dans le cadre des travaux qu’il continue de mener pour améliorer l’efficacité globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Conseil rappelle que le Gouvernement ivoirien est responsable au premier chef du maintien de la paix, de la stabilité et de la protection de la population civile en Côte d’Ivoire. Il se félicite de l’engagement du Gouvernement ivoirien pour la stabilité dans la région et dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme. Il se félicite également de l’engagement pris par le Gouvernement ivoirien de lutter contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée. Le Conseil souligne qu’il importe, aux fins d’assurer la stabilité à long terme de la Côte d’Ivoire, de veiller à ce que les élections de 2020 soient pacifiques, crédibles et transparentes.

Le Conseil souligne qu'il reste encore beaucoup à faire pour mieux asseoir la paix et la justice et assurer une prospérité équitable au bénéfice de tous les Ivoiriens. I1 souligne l'importance des mesures prises par le Gouvernement ivoirien pour s'attaquer aux problèmes restants à cet égard, avec le concours, selon que de besoin, de l'Équipe de pays des Nations Unies et de la communauté internationale.

Le Conseil souligne la nécessité de continuer à réaliser des progrès, après le retrait de l'ONUCI, dans le cadre de la lutte contre l'impunité, de la promotion de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, de la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans les institutions gouvernementales et publiques, de la réforme du secteur de la sécurité, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, notamment grâce à l'action menée par la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que de la gestion du retour des réfugiés, de l'apatridie et du régime foncier.

Prenant note des récents incidents impliquant des membres des forces de sécurité ainsi que des ex-combattants, le Conseil réaffirme en particulier la nécessité de rendre prioritaire sans retard et d'accélérer la mise en oeuvre complète de sa stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale, afin de renforcer la professionnalisation et la cohésion des services nationaux de sécurité et d'instaurer un climat de plus grande confiance entre les forces de sécurité et la population et en leur sein. Le Conseil souligne qu'il importe d'accélérer et de consolider les efforts visant à élaborer et à mettre en oeuvre des possibilités de réintégration durable des ex-combattants ivoiriens, ainsi que de poursuivre les efforts visant à améliorer le contrôle et la gestion des armements afin de réduire le nombre d'armes illicites en circulation. Il souligne la contribution essentielle de la réforme du secteur de la sécurité à la stabilité du pays ainsi qu'à la poursuite des progrès en matière de sécurité, de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

Le Conseil note que le Gouvernement ivoirien a indiqué que l'ONU continuerait d'être un partenaire important lors de la prochaine phase du développement du pays. Le départ de l'ONUCI ne marque pas la fin de l'appui des Nations Unies â la pérennisation de la paix en Côte d'Ivoire. Le Conseil se félicite donc de l'action que continuent de mener le Secrétaire général et l'Équipe de pays des Nations Unies à l'appui des efforts du Gouvernement ivoirien qui cherche à préserver et à renforcer les acquis de la consolidation de la paix, à promouvoir le développement durable, l'état de droit et le renforcement de la protection des droits de l'homme et des institutions qui en ont la charge, ainsi qu'à régler les autres problèmes liés à la sécurité et au développement qui subsistent dans le pays. Il rappelle à cet égard le plan de transition présenté par le Gouvernement ivoirien, l'ONUCI et l'Équipe de pays des Nations Unies, qui définit les programmes visant à contribuer à résoudre les difficultés auxquelles le pays est confronté. Il engage la communauté internationale, notamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux, à appuyer les activités de l'Équipe de pays, notamment en envisageant de financer ce plan de transition.

Comme il l'a fait dans sa résolution 2284 (2016), le Conseil demande de nouveau au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel de mettre ses bons offices, selon que de besoin, à la disposition du Gouvernement ivoirien et du Coordonnateur résident des Nations Unies.

Le Conseil félicite l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano pour leurs efforts visant à consolider la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, et les encourage à continuer d'aider les autorités ivoiriennes à surmonter les principales difficultés.

Le Conseil souligne qu'il importe de continuer d'appuyer la Côte d'Ivoire alors qu'elle entre dans la phase suivante de son développement, après le départ de l'ONUCI, et se félicite de la volonté manifestée par l'Organisation des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à la demande des autorités ivoiriennes, de continuer à jouer un rôle important dans cette entreprise.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/8.

*La séance est levée à 10 h 40.*